

**Le Centre Public d'Action Sociale de Saint-Hubert procède au recrutement d'infirmiers(ères) brevetés(es) ou gradués(es) pour la maison de repos et de soins le home Herman**

Les postulant(e)s devront répondre au profil et conditions suivantes :

*Conditions :*

- être titulaire d'un diplôme en adéquation avec le grade recherché (titre de bachelier en soins infirmiers ou du brevet infirmier hospitalier)
- satisfaire à l'examen de recrutement
- certificat de bonne conduite, vie et mœurs
- être belge lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune et du C.P.A.S. ou dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union européenne, ou être en possession d'un permis de séjour ou de travail ;
- avoir une connaissance de la langue de la région linguistique suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction à exercer ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions de recrutement

*Fonctions :*

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- L'infirmier est placé sous la direction de l'infirmière en chef et l'autorité du Directeur.
- Son activité se réfère au plan de soins établi pour chaque résident sous la supervision de l'infirmière en chef :
- Veiller au bien-être physique, social, psychologique des résidents en pratiquant la démarche en soins infirmiers
- Collaborer avec l'équipe de soins et les médecins traitants
- Appliquer les prescriptions médicales
- Recueillir et transmettre les informations permettant aux médecins d'établir un diagnostic, un traitement et d'en
- Suivre son évolution
- Veiller au suivi des régimes alimentaires
- Veiller à l'information et à l'éducation du résident et de sa famille
- Collaborer avec l'équipe des soins (transmission de ses observations)
- Encadre tout nouvel agent aide sanitaire et les élèves infirmiers
- Aide au personnel aide-sanitaire en cas de besoin
- Participe à la mise en œuvre du projet de vie

*Traitements :* catégorie du protocole IFIC

*Avantages financiers :*

- sursalaire de 11 % pour prestations irrégulières
- prime de fin d'année
- prime d'attractivité
- pécule de vacances à 92 %
- évolution de carrière
- dispositif fin de carrière
- Temps plein ou temps partiel (min. 0.33 ETP – max 0.75 ETP) à convenir

- Horaire à définir
  - Prise en compte de l'ancienneté
- Régime de travail* : temps partiel ou temps plein  
*Durée* : contrat à durée indéterminée

Renseignements complémentaires :

Madame Swerts Marie-Eve, directrice du home Herman ☎ 061/21.00.11 marie.eve.swerts@cpas-saint-hubert.be

L'examen a pour objectif de vérifier les aptitudes, les compétences et la motivation des candidats. Il consistera en une épreuve orale d'une vingtaine de minutes par candidat. Les candidats seront entendus sur leur motivation lors d'une interview et seront invités à répondre aux questions du jury composé des membres du Bureau Permanent, de la directrice générale, du directeur et de l'infirmière en chef. Le Jury disposera d'une cotation sur 20 points. L'entretien durera une vingtaine de minutes par candidat. Les organisations syndicales représentatives seront invitées en qualité d'observateurs lors des épreuves.

Les candidatures (CV, lettre de motivation, copie des titres requis et extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois) seront adressées par courrier postal pour le **12.01.2026** au plus tard à Monsieur le Président du CPAS, rue de la Converserie, 46 à 6870 ST-HUBERT.

Pour le CPAS :

I. PIERRARD,  
Directrice générale

PH. GILSON  
Président